

La coopération économique décentralisée rapproche-t-elle les territoires au Nord et au Sud ?

Does Decentralized Economic Cooperation Bring Northern and Southern Territories Closer Together?

Abdelkader DJEFLAT<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Equipe DIM-Magtech, Université de Lille, France, abdelkader.djeflat@unv-lille.fr

Date de soumission : 10/09/2024    Acceptation : 10/12/2024    Publication : 31/12/2024

Résumé:

Avec l'avènement de la coopération économique décentralisée, un nouveau paradigme de coopération Nord-Sud émerge, marquant l'obsolescence relative de l'ancien modèle centré sur la solidarité et le développement dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Cette transformation, portée par les mutations du contexte mondial et des réalités du Sud, se manifeste à travers l'action internationale des collectivités territoriales (AICT), qui remplace progressivement la notion de coopération décentralisée (CD).

Cette évolution soulève des questions cruciales : quels sont les moteurs de ce changement (facteurs « push » au Nord et « pull » au Sud) ? Comment surmonter les asymétries structurelles ? Et comment améliorer l'attractivité, la compétitivité et les performances des territoires des deux côtés ? En somme, la coopération économique décentralisée rapproche-t-elle réellement les territoires du Nord et du Sud ?

**Mots clés:** Coopération économique décentralisée, Nord-Sud, Transformation, Attractivité, Asymétries structurelles.

Abstract:

With the advent of decentralized economic cooperation, a new North-South cooperation paradigm is emerging, signaling the relative obsolescence of the old model centered on solidarity and development within the framework of the social and solidarity economy. This transformation, driven by changes in the global context and realities of the South, is reflected in the international action of local

## **La coopération économique décentralisée rapproche-t-elle les territoires au Nord et au Sud. ?**

authorities (IALA), which is gradually replacing the notion of decentralized cooperation (DC).

This evolution raises crucial questions : What are the drivers of this change (push factors in the North and pull factors in the South)? How can structural asymmetries be overcome? And how can the attractiveness, competitiveness, and performance of territories on both sides be improved? In short, does decentralized economic cooperation truly bring Northern and Southern territories closer together ?

**Key words :** Decentralized economic cooperation, North-South, Transformation, Attractiveness, Structural asymmetries.

### **1. Introduction**

La Coopération Décentralisée Nord-Sud n'arrête pas de soulever des questionnements depuis les jumelages nés en 1956 à nos jours : elle a plus de cinquante années si l'on considère 1966, comme date effective de démarrage avec les Pays du Sud. Si aujourd'hui, on voit un changement de paradigme avec l'avènement de la coopération économique décentralisée, c'est à la fois un constat de l'obsolescence relative de l'ancien modèle de la coopération décentralisée centrée autour de la solidarité et du développement propre au champs de l'économie sociale et solidaire, mais c'est aussi la traduction de mutations profondes du contexte mondial et des réalités des pays du Sud. L'action internationale des collectivités territoriales (AICT) qui se substitue progressivement à la notion de Coopération Décentralisée (CD) se doit de reconnaître ces mutations. Également au niveau des territoires, cette action est inscrite dans l'AECT (l'action extérieure des collectivités territoriales ) qui englobe l'action économique, le rayonnement des territoires transfrontaliers et financements européens, la diplomatie des villes, la gestion de la crise des réfugiés et la lutte contre le réchauffement climatique. Désormais, la voix des autorités locales dans les grands débats internationaux est entendue. Elle se doit d'intégrer dans ses visions futures ces mutations mais surtout de bien en saisir les profondeurs et de les traduire en actions concrètes et en projets et programme susceptibles de susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes. Souvent, la question de la solidarité l'a emporté sur les autres aspects des relations avec les partenaires du Sud, notamment et notamment la dimension économique

qui ne paraît que sporadiquement aussi bien au niveau des textes qu'au niveau des pratiques. Souvent elle a été rangée dans le placard des tabous et évoquée à demi-mots devant l'insistance des élus qui soulevaient sans ménagements : qu'avons-nous à y gagner ou bien quel est le retour sur investissement ?

La dimension économique qui a fait irruption dans le champ de la CD a de ce fait bousculé simultanément le champ, de la solidarité et celui de l'économie conventionnelle. C'est tout l'enjeu de la coopération économique décentralisée. C'est en effet une question hautement d'actualité, qui modifie en profondeur la philosophie, la nature et la finalité de la coopération décentralisée. De nouveaux enjeux, donc, mais également de nouveaux acteurs vont émerger (Lianes coopération 2011). Il est par conséquent fondamentale de se poser un certain nombre de questions : Comment expliquer ce phénomène, quelle sont les inflexions et comment le percevoir ? Quels sont les facteurs de « push » qui ont poussé ce phénomène essentiellement au Nord et les facteurs qui ont réussi à tirer ce phénomène qu'on peut appeler les facteurs du « pull » situés globalement au Sud selon l'expression de Nathan Rosenberg ? Comment ce processus interactif s'est-il instauré dans un contexte de grande asymétrie ? Comment directement ou indirectement des acteurs régionaux du développement et de la coopération, en France où implantés à l'étranger apportent-ils une contribution à l'attractivité, à la compétitivité des collectivités territoriales considérées dans un esprit d'inter territorialité ? Comment améliorer les performances économiques et environnementales des territoires, « ici » et « là-bas » ? En d'autres termes, la coopération économique décentralisée rapproche-t-elle les territoires au Nord et au Sud. ?

Pour répondre à ces questions, nous aborderons dans une première section l'évolution historique de la coopération Nord-Sud en France en particulier pour en saisir les inflexions et les mutations qui ont laissé de plus en plus de place au facteur économique. Une seconde section abordera l'analyse des différents aspects de cette dimension économique en examinant notamment l'émergence du territoire comme entité économique et la cristallisation du facteur économique dans les attentes des pays du Sud. Une troisième partie examinera l'émergence du nouveau paradigme de coopération économique décentralisée. Enfin une quatrième partie tentera de répondre à la question.

## **La coopération économique décentralisée rapproche-t-elle les territoires au Nord et au Sud. ?**

### **2 . LA COOPERATION NORD-SUD : LES ETAPES**

La perception de l'économie dans l'AICT : une rapide lecture permet de constater une variété de points de vue. Dans cette diversité, on peut distinguer trois visions : la première vision est celle de l'approche solidarité et la coopération au développement. La seconde approche est celle de l'accompagnement des acteurs économiques et sociaux de leur territoire sur les terrains de l'économie (Rapport Lainier 3013) et enfin la troisième approche est celle d'une vision mixte : alliant les deux et qui est probablement majoritaire. Parmi les raisons qui expliquent cette tension, on peut citer premièrement le dialogue encore difficile entre les milieux économiques et les milieux de la solidarité, deuxièmement la difficulté « méthodologique » comme le stipule le rapport Lainier et enfin les résultats mitigés des projets de coopération au développement. Le débat « *trade plutôt qu'aide* » c'est-à-dire privilégier le commerce dans la coopération plutôt que l'aide traduit cette tension. Ce débat subit lui-même des mutations lorsqu'on voit, ici et là, les différentes demandes d'investissements venant des pays du Sud et qu'ils préfèrent au commerce ?

La coopération économique s'est faite en plusieurs étapes qu'il s'agit de rappeler. Cette tentative de périodisation reste préliminaire et nécessite un affinement. On peut distinguer globalement quatre grandes étapes : La première étape (1966-1992) voit le démarrage des premiers jumelages avec l'Afrique en 1966, mais, ce n'est qu'en 1992 avec la loi, que l'ouverture du champ de la coopération aux collectivités a lieu. Durant toute cette première période, on peut dire que c'est la solidarité et l'humanitaire qui dominent. La seconde étape (1992/2000) voit la mutation vers la coopération au développement qui se substitue à l'aide au développement et l'intégration progressive de la notion de « réciprocité » qui ouvre le champ à des considérations économiques. Il faut rappeler qu'avec 13 milliards d'euros (0,52 % du RNB), la France se situe à la septième place des pays de l'OCDE (\*), dont seulement quatre (Luxembourg, Norvège, Suède et Allemagne) dépassent - l'objectif de 0,7% du PNB fixé pour le développement international<sup>1</sup>. De la légitimation du rôle des acteurs du Sud (Leclerc-Olive 2013), on assiste à la valorisation progressive du statut économique des acteurs du Sud (Gleizal & Stephan 2006). La troisième étape (2000-2011) voit l'avènement de plusieurs initiatives pour intégrer la dimension économique dans la CD (Rapport Laignel 2013). On voit ainsi l'avènement des clubs des petites et moyennes entreprises (PME) à l'échelon régional, les appels à projets valorisant les entreprises d'un territoire, des actions de formation à l'international, le soutien tourisme solidaire ainsi que d'autres types d'actions. Enfin, la quatrième étape est

---

<sup>1</sup> <https://www.lagazettedescommunes.com/821248/le-nouveau-souffle-de-la-cooperation-decentralisee/>

celle qui démarre en 2011-2012 et qui voit l'émergence (d'autres diront l'irruption) de la coopération économique décentralisée (CED) qui est pour certain un nouveau paradigme et pour d'autres un nouvel habillage des actions de commerce conventionnelles. Cette vision est confortée par la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales : par ce biais, « la France reconnaît pleinement le rôle, l'expertise et la plus-value des collectivités territoriales [...] impliquées dans la politique de développement solidaire ». La loi fixe l'objectif de consacrer 0,55 % du RNB en 2022 et confirme la volonté d'atteindre les 0,7 % en 2025. Pour cela, elle prévoit de doubler le montant des dotations aux collectivités constaté en 2017. L'un des apports de la loi de 2021 a été de mettre en place un nouveau dispositif de soutien, le 1 % mobilité, à l'image des 1 % eau, 1 % énergies et 1 % déchets, dont les sorts sont assez différents. Dans un contexte de défi climatique planétaire, les ingrédients sont réunis pour faire de la prochaine mandature celle d'une montée en puissance de l'action internationale des collectivités. La manière de « faire de l'international » change : diversification des modes d'intervention, partenariats innovants, coopération territoriale renforcée, nouvelles alliances. L'international n'est plus la compétence des seuls agents de l'AECT, mais devient de plus en plus transversal. Et ce, dans une situation de raréfaction budgétaire, avec une exigence de résultats d'autant plus difficile à atteindre que les moyens alloués à ces politiques restent assez faibles au vu des ambitions affichées (Arricod 2016).

Nous y reviendrons. Au moment même, on assiste à la remise en cause de la notion de coopération décentralisée. Cette périodisation, bien qu'imparfaite, cache en fait beaucoup de facteurs et tendances lourdes qu'il s'agit de décrypter en examinant en profondeur les mutations profondes au Nord et au Sud.

### **3. L'EXAMEN DE LA DIMENSION ECONOMIQUE DANS L'AICT**

#### **3.1. L'émergence de la coopération économique au Nord : les mutations :**

La CD est au centre d'un faisceau de mutations et d'évolution fortement liées à la sphère de l'économie et où les moments de crise dominant : Crise financière des années 1998, crise économique et financières des années 2008-2009 liée aux surprimes en particulier. A chacun de ces moments, les domaines névralgiques telles les fonds et les budgets destinés à l'aide et à la coopération sont scrutés notamment pas les élus au niveau des territoires et des réorientations proposées. La prépondérance du facteur économique et une forme d'hégémonie qui s'installent

## **La coopération économique décentralisée rapproche-t-elle les territoires au Nord et au Sud. ?**

font que l'on assiste à l'élargissement progressif des acteurs au niveau des territoires des collectivités et ONG pour intégrer des acteurs économiques. Ainsi l'on assiste au passage d'une logique de développement conçu sous la forme de projets plus ou moins sectoriels (puits, écoles, dispensaires etc.) vers une véritable logique de développement durable local (programmes multisectoriels).

### **3.1.1. Les facteurs à la base de cette mutation**

On peut identifier quatre catégories de facteurs : La première catégorie est liée à la globalisation et la *vulnérabilité aux chocs extérieurs*. En effet, l'ouverture qu'impose la globalisation expose les économies à tous les chocs possibles comme l'ont montré les différentes crises connues depuis plus d'une décennie. La crise alimentaire, la crise des matières premières, la crise financière (qui a le plus marqué les esprits) et la crise écologique et environnementale dont les implications sont loin d'avoir été bien appréhendées. La deuxième catégorie est liée à l'avènement *de l'économie de la connaissance* : depuis le traité de Lisbonne qui vise à faire de l'Europe, l'économie de la connaissance la plus avancée dans le monde à l'horizon 2015, et des mutations importantes ont été connues dans les domaines de l'éducation et de la formation avec le LMD pour l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation et la révolution apportée par les Technologies de l'information et des communications (TIC). C'est également l'importance que revêt l'investissement immatériel : cette émergence de l'immatériel comme facteur de création de richesse redéfinit de nouveaux contours à l'investissement et les allocations de ressources et trace le chemin d'une *économie de plus dite de la fonctionnalité*. Le troisième facteur est l'avènement du développement local comme impératif : la globalisation n'a pas disqualifié le local et son émergence comme niveau décisionnel fondamental dans le développement économique et social des pays sans que pour cela le rôle des Etats ne soit fondamentalement remis en cause. Dans la crise de l'état providence et l'émergence des sociétés civile, les revendications identitaires, et le développement de proximité, le local revêt un caractère impératif. Les acteurs locaux émergent comme des agents économiques à part entière qui ont des attentes et des besoins précis mais également des potentialités importantes à mobiliser pour le développement local. Enfin, *l'économie sociale et solidaire* prend une place de plus en plus importante et de plus en plus, elle déteint sur le calcul économique classique. Les profits et gains n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans une logique du partage et d'un développement durable et équitable, ce qui met l'entreprise face à ses responsabilités sociales qui a vu l'émergence des entreprises socialement responsables et la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

### **3.1.2. Le territoire comme entité économique**

Les outils théoriques permettent la construction du territoire comme entité économique. Reconnu comme plus efficace en termes de valorisation des ressources, le territoire s'inscrit d'abord dans l'univers de la révolution Marshallienne. De nouveaux concepts

émergent comme ceux de « proximité », de coûts de transaction, d'externalités positives consacrent les réseaux comme forme supérieure d'organisations. Les systèmes relativement fermés se composent d'abord des 'districts industriels de Marshall' (1891) et des districts italiens. Les premiers sont basés sur des externalités ayant une composante territoriale explicite : les producteurs participant à une activité industrielle dominante dans un espace donné se spécialisent dans une étape du processus productif. Les seconds (Becattini, 1989) sont composés de petites entreprises d'une branche industrielle, spécialisées et travaillant en interaction, avec un marché local du travail spécialisé. Elles sont performantes à l'exportation. Il faut souligner que la capacité d'innovation diffuse un élément central de l'autorégulation du district.

En second lieu, nous avons les 'milieux innovateurs' dont la dynamique industrielle, fondée essentiellement sur l'innovation, se différencie des districts industriels en ce sens qu'ils sont fortement marqués par une problématique d'économie régionale. Le milieu " apparaît comme un espace géographique restreint, défini a priori " (Lecoq, 1995) dans lequel se développe quasi-spontanément un ensemble d'interdépendances fonctionnelles entre acteurs, basées sur leur appartenance à une même entité territoriale et se caractérisant par l'utilisation des potentiels locaux et par " une combinaison de relations d'interdépendance entre des organisations territoriales et un ensemble de réseaux ", reliant des " acteurs et des savoir-faire diversifiés (production, services, recherche ) " (Joignaux et Thomas 1991). Ici, la notion de réseau d'innovation est au cœur de l'analyse des conditions de territorialisation des firmes (Lecoq, 1995). Le district ne se renouvelle que s'il fait l'objet d'une régulation locale assurée souvent par deux types d'institutions : les organismes de formation et les collectivités locales qui apportent le savoir-faire et le sentiment d'appartenance à une collectivité. Les collectivités locales jouent un rôle de financement et de représentation du territoire, et aident à la gestion du rapport entre le district technologique et l'ensemble de la société. D'une manière indirecte, ils donnent lieu à une disqualification de facto de la coordination centrale assurée généralement par les institutions centrales de l'Etat. Pour les organes déconcentrés de l'Etat, la délégation de pouvoir des formes négociées de coordination locale des activités du territoire constitue un mode de coordination par proxy des pouvoirs centraux de l'Etat. Exemple : les contrats de plan Etat Régions en France. Les institutions décentralisées cependant, bénéficient de facto de cette adjudication du pouvoir de coordination des activités locales sur le territoire. Ces diverses formes d'organisation du territoire, où les entreprises collaborent et gèrent les ressources externes dans le sens de l'intérêt collectif, se distinguent par une bonne coordination des firmes autour des externalités, par des interactions marchandes ou non marchandes entre les différentes unités concernées par l'activité productive et innovatrice (Bellon, B. & Plunket, 1998). La plupart des systèmes interagissent avec l'environnement, mais ces liens sont moins forts que ceux existant entre les éléments du système. Des '*rendements croissants de localisation*' apparaissent alors : les entreprises choisissent une localisation non plus uniquement selon les avantages intrinsèques de l'emplacement considéré, mais en fonction du nombre d'entreprises déjà implantées sur le site, dont elles savent qu'elles pourront bénéficier quasi-automatiquement d'une partie du savoir.

## **La coopération économique décentralisée rapproche-t-elle les territoires au Nord et au Sud. ?**

L'apprentissage collectif est un véritable processus de conception, qui crée des ressources (compétences, équipements) spécifiques donc adaptées et intégrées au contexte de production.

### **3.1.3. Les mutations des acteurs économiques**

La mutation des acteurs économiques dans le processus de la coopération décentralisée prend plusieurs formes : on en retiendra quatre. La première, c'est *la concurrence entre les acteurs du développement* prend progressivement forme : nous assistons ainsi de plus en plus à des entreprises qui portent des projets de coopération entre entreprises alors que des associations patronales ou professionnelles établissent des liens avec leurs homologues dans le Sud. Les établissements publics s'y mettent également (hôpitaux, écoles, lycées, universités, labo., centres de recherche etc). Ceci, en plus des collectivités locales et territoriales. Une forme de concurrence s'installe parfois au sein de ce foisonnement d'acteurs. La deuxième, c'est la place de plus en plus importante qu'occupent *les migrants*. Ils portent souvent des projets de développement en direction des pays d'origine dans un cadre plus ou moins formalisé comme les OSI (Organisation de Solidarité Internationale) et OSIM (Organisation de Solidarité Internationales des Migrants). Enfin la participation croissante *des institutions intermédiaires* à caractère économique devient de plus en plus prégnante : chambres de commerce, agence régionale du développement etc.

*Le rôle croissant des collectivités en matière économique*<sup>2</sup>. A partir de 1982, on assiste au phénomène de la montée en puissance des politiques dites « de l'offre » qui visent à améliorer les conditions de production des entreprises, implique une participation accrue des acteurs du terrain à la définition des politiques économiques (Fichet et Mazars 2013). En France, l'aide consacrée aux institutions et établissements publics, s'étend aux entreprises comme le stipule la loi du 13 août 2004 qui *définit le régime et décide de l'octroi des aides aux entreprises*. Dans le Schéma Régional du développement du territoire (SRDE), le projet de loi octroie à la région « *la responsabilité du développement économique* » dans son périmètre d'action et ouvre son espace aux fonctions éconoEn 2011, on assiste à l'extension des SRDE : Certaines régions adoptent des SRDEI : (stratégie régionale de développement économique et d'innovation) comme l'Ile de France, la région Rhône Alpes, etc.

L'émergence des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) va amener l'Etat français à privilégier le soutien à la gouvernance locale au développement durable et au développement économique territorial, à l'agriculture autosuffisante, à la lutte contre le changement climatique et, d'une manière générale au renforcement des compétences des

---

<sup>2</sup> Etude CUF

collectivités territoriales pertinentes pour la réalisation de ces objectifs. L'appropriation de ces objectifs se fera d'une manière différenciée par les collectivités. La CGLU (Cités et gouvernements locaux Unis) prône « *la participation active et reconnue des villes et des gouvernements locaux (...) en œuvrant aux côtés des Gouvernements, des Parlements et des Institutions internationales pour atteindre les OMD d'ici à 2015* ». La Vème réunion de CGLU sur les OMD, le 23 juin 2007 consacre une reconnaissance par la communauté internationale du rôle des collectivités territoriales dans l'atteinte des OMD et la valorisation de leur implication (Onze lignes d'action ont été approuvées). Au Nord, le Conseil Général traduit cet engagement OMD par le programme IMM : *Imaginons un Monde Meilleur* (Fiouane, 2011).

### **3.2. L'émergence de la dimension économique au Sud**

#### **3.2.1. Evolution des modèles et politiques de développement.**

Les années 50 et 60 voient l'hégémonie des modèles orthodoxes du développement et une hétérogénéité inspirée pour la plupart des modèles pratiqués par les pays industriels avancés (Rostow, Nurske, Hirshman). L'émergence de la concentration du développement sur des pôles (Perroux) met les territoires au centre de la croissance, capables d'exercer une force motrice sur le reste de l'économie du pays. A l'instar de l'Allemagne et la France, des pays du Sud adoptent des plans de développement qui concentrent l'effort de développement au Sud sans toutefois, envisager de doter les administrations et les organes territoriaux d'un pouvoir décisionnel quelconque en la matière. Mais très tôt et dès les années 60, le *courant de résistance* émerge remet en cause la vision mimétique implicite de l'orthodoxie et d'autres proposition de modèle d'obédience hétérodoxe émergent. On peut signaler parmi ceux les écoles latino-américaines avec Cardozo et Faletto (1979), Katz, les écoles françaises avec Emmanuel par exemple et la version africaine portée essentiellement par Samir Amin (1971). Cependant l'hétérodoxie des grandes théories du développement comme le rappelle Krugman (1998) laissent peu de place au territoire. Avec la vision d'un monde porté par la paysannerie, Samir Amin (1971) introduit la notion d'une économie plus collective et solidaire au Sud. Les années 70-80 voient l'entrée en crise généralisée du modèle d'import-substitution sur lequel s'étaient alignés un grand nombre des pays du Sud aussi bien en Amérique Latine qu'en Afrique.

#### **3.2.2. Le tournant des années 80 : la crise de l'endettement et les effets pervers de l'ajustement structurel,**

Les années 80 voient l'émergence de la question de l'endettement et le retour en force du libéralisme avec les thèses du consensus de Washington de Williamson(1990) comme soubassement doctrinal. Les pays du Sud doivent gérer simultanément les effets néfastes des anciens modèles de développement et les contraintes du nouveau mode de gestion souvent dictés par les institutions de Breton Wood. La crise des modèles orthodoxes et hétérodoxes du développement entraîne la recherche d'un nouvel équilibre : Etat- Marché.

## **La coopération économique décentralisée rapproche-t-elle les territoires au Nord et au Sud. ?**

L'avènement de l'approche institutionnaliste met en exergue l'importance du rôle des institutions dans le développement. Comme nous le notions, il y a quelques années, (Djefflat 2006), les politiques d'ajustement structurel des années 80 sonnent le glas de l'Etat providence et aussi son omniprésence dans tous les domaines : politique, économique social et culturel. Les Etats sont poussés progressivement vers les fonctions régaliennes classiques. Les nouvelles contraintes imposées par les institutions financières internationales vont tenter de ramener une gestion plus orthodoxe de l'économie et des mesures de régulation vont essayer de rétablir les grands équilibres macro-économiques. Les contraintes imposées sur les politiques budgétaires et les politiques monétaires vont limiter l'action à des fonds publics nationaux ainsi que les fonds publics internationaux. Ceci s'est aggravé par une dette relativement lourde et son service et dont les perspectives de remboursement sont relativement éloignées. Ceci ne va pas sans créer des difficultés au niveau des organes déconcentrés de l'Etat, mais également au niveau des institutions décentralisées dont l'accent parfois quasi incontrôlé au budget de l'Etat se trouve sérieusement malmené. Dans cette phase, les pressions pour le remboursement de la dette vont se traduire par une réduction drastique des dépenses publiques dont les premières victimes seront l'éducation, la santé, les transports et communications et les services publics dans les administrations d'une manière générale.

### **3.2.3. L'avènement des pays émergents et la différenciation de la demande de coopération au Sud.**

Les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) vont très vite représenter un poids significatif dans l'économie mondiale (En 1990, leur poids dans le PIB mondial atteignait à peine 10 % contre 25,5 % en 2018.). En se détachant et en formant un groupe à part, ils vont contribuer à approfondir l'Hétérogénéité des pays en développement. En conséquence, leurs besoins en matière de coopération vont devenir de plus en plus spécifiques. Cette demande d'un nouveau genre va porter sur l'innovation, le transfert de technologie, et le développement durable. Elle va porter essentiellement sur la coopération économique, scientifique et technologique. Les Pays en développement dits à économies intermédiaires continueront à affronter de problèmes classiques de luttes contre la pauvreté, de chômage et gestion urbaine.

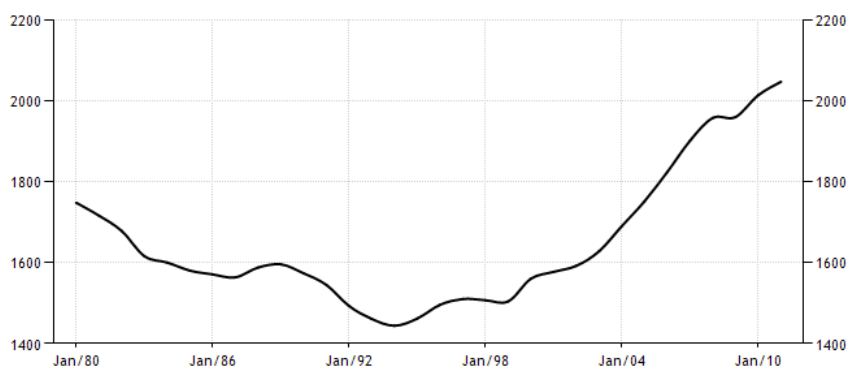
Mais les pressions qu'ils subissent d'être compétitifs sur le marché international vont les contraindre à développer des outils de production performants que ça soit dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie ou bien celui des services. L'émergence de l'acteur économique au niveau local se trouve légitimée et ses attentes en matière de coopération économique de plus en plus reconnus par les Etats. Enfin les pays pauvres très endettés (PPTe) continuent à affronter les besoins de base non encore satisfaits et les OMD ont tout leur sens pour cette catégorie-là.

### 3.2.4. L'embellie ou « renaissance » africaine :

Il est maintenant reconnu que le continent africain est entré dans une nouvelle phase où l'Afro-pessimisme classique cède de plus en plus la place à de nouveaux espoirs et en la croyance d'un avenir plus prometteur. Les taux de croissance vont avoisiner une moyenne de 4,5 à 5% pendant toute une décennie, portés essentiellement par la bonne tenue du prix des matières premières.

(fig. 1)

Figure 1 : Evolution du PIB/hab en Afrique Sub-Saharienne



Source: <http://www.tradingeconomics.com/sub-saharan-africa/gdp-per-capita-ppp-constant-2005-international-dollar-wb-data.html>

En même temps, chacun réalise que cette croissance reste très vulnérable dans un contexte de crise des pays du Nord et en particulier de l'Europe où la demande de matières premières connaît un fléchissement du fait de la crise.

Tous ces événements vont avoir des implications sur les politiques de coopération d'une manière générale et celles des collectivités locales en particulier. Ces dernières sont appelées de plus en plus à faire face à la construction de nouvelles capacités au Sud. Les politiques libérales souvent insufflées par l'ajustement vont nécessiter la construction des institutions et des marchés fonctionnant selon les règles de l'orthodoxie. De nouvelles capacités en matière de compétitivité et d'exportations. Les échecs des modèles de développement qui ont entraîné le chômage, vont affronter les déficits qui existent (exemple en matière d'infrastructures) et s'inscrire dans une nouvelle trajectoire de croissance. Cette dernière sera portée par un fort coefficient de diversification et une plus grande création de valeur ajoutée localement, la création d'un tissu de PME et des partenariats économiques d'un nouveau genre. De plus en plus, ils réalisent que l'étai de la contrainte technologique est persistant et les transferts de technologie. L'accès au savoir,

## **La coopération économique décentralisée rapproche-t-elle les territoires au Nord et au Sud. ?**

à la R&D et à l'innovation vont susciter de nouvelles attentes. Par ailleurs l'étranglement de l'économie de rentes.

### **3.2.5. Mutations vers des besoins de plus en plus en plus économiques.**

Force est de reconnaître qu'un nombre conséquent de pays du Sud sont progressivement intégrés dans des dynamiques nouvelles du fait des mutations rapides de ces économies en interne mais également à la suite de « chocs exogènes » sur lesquels les décideurs nationaux ont relativement peu de contrôle et ce, depuis l'avènement de l'ajustement structurel.

-*Au niveau macro-économique*, Le véritable besoin est la construction de nouveaux dispositifs institutionnels propres à un contexte d'économie régulée, de « moins d'Etat, mais mieux d'Etat » au niveau central, de la nécessité de nouvelles approches du développement local, de dégagement de ressources locales par le biais de la fiscalité pour approfondir d'une part les mécanismes de régulation économiques. La nécessité d'ouverture de ces économies sur le marché mondial, l'instauration plus poussée des règles de marché réduisant les espaces d'action publique, la pression des privatisations et la nécessité de gestion plus rigoureuse de fonds publics. Dans cette perspective, les besoins ne sont plus ceux des Etats formulés dans des contextes sereins de croissance économique dans des perspectives d'équilibres : mais bien la gestion au mieux des conditionnalités imposées par les institutions de Breton Wood. Les besoins sont en clair aussi bien ceux des Etats si l'on considère dans une vision orthodoxe que les dérèglements de l'économie avait atteint un état de gravité tel qu'ils nécessitaient des mesures de cet ordre que ceux que les institutions vont générer. Les besoins sont en clair ceux que le désengagement des Etats va créer. A titre d'illustration, la dévaluation du franc CFA dans les pays de l'Afrique francophone de l'Ouest, imposée en 1994, pour donner suite à l'application de l'une des conditionnalités du PAS a contribué à aggraver les déséquilibres structurels des quatorze Etats concernés, dont onze figurent parmi les pays les moins avancés du monde. L'échec économique d'une grande partie de l'Afrique subsaharienne impose de redéfinir le concept même de développement.

Au niveau des territoires, les agglomérations, sous le double poids de l'exode rural dont l'intensité continue et des démographies galopantes, connaissent des taux de chômage urbains que les moyens conventionnels de satisfaction classiques peinent à satisfaire. Des besoins de gestion communale et urbaine et du développement local d'une manière générale des besoins de création d'un véritable accompagnement de l'investissement local (Djefflat 2006). C'est ainsi que la coopération décentralisée doit inscrire son action dans la coopération économique d'un nouveau genre, mais également dans la coopération technologique qui a été très peu pratiquée par le passé. Les équipements de plus en plus importants dont ont besoin les collectivités locales et territoriales pour la gestion urbaine sont de plus en plus importants, de plus en plus sophistiqués et des contenus technologiques

que les compétences municipales sont loin de maîtriser dans leur totalité. La coordination des moyens et des hommes demande également des niveaux de savoir et savoir-faire plus importants que par le passé. Il est de ce fait important que des programmes de mise à niveau des connaissances, de gestion urbaine soit lancés pour répondre aux besoins dont les villes ont et qui ne peuvent être satisfaits localement.

Les changements qui présentent de nouvelles contraintes pour les responsables locaux et territoriaux sont paradoxalement aussi de nouvelles opportunités de création d'emplois locaux, par des projets innovants à usage intensif des TIC et par l'amélioration des métiers traditionnels et des pratiques artisanales. Les projets de radio communautaires et de téléboutique en Afrique Sub-saharienne ont déjà pavé le chemin de ce nouveau type de besoin (Djefflat 2006). Des initiatives en matière de création de nouveaux produits et services peuvent être encouragées dans les nouveaux domaines qu'offrent les TIC avec un appui et un accompagnement des acteurs institutionnels ou associatifs du Nord jusqu'aux modèles de « territoires numériques », il y a matière à faciliter grandement les problèmes de communication et la mobilisation des ressources de savoir et savoir-faire d'une manière beaucoup plus optimale aux services du développement local et territorial.

Au niveau de la sphère productive, les besoins sont clairement relatifs de la mise à niveau de l'appareil industriel et productifs et surtout au niveau des petits producteurs dont les moyens limités ne leur permettent pas l'acquisition d'équipement sophistiqués, de former et de mettre à jour les connaissances et les savoir-faire de leurs compétences et d'accès à des crédits bancaires conséquents pour une politique actives d'investissement. Dans la sphère de l'agriculture, les petits producteurs arrivent difficilement à placer leurs productions sur les marchés internationaux et notamment des marchés européens. Ceci est due en partie aux aides et subventions indirectes qui faussent les prix internationaux et menacent des centaines d'agriculteurs traditionnels et de familles vivant de la terre. Les PVD reprochent aux pays développés d'avoir imposé en 1995 l'accord sur l'agriculture de l'OMC dans le but de réduire les prix mondiaux alors qu'ils soutiennent à coups de milliards de dollars leurs agricultures par des aides déguisées autorisées par l'OMC. Par ailleurs, les règles imposent aux PVD de réduire leurs droits de douane sans pouvoir subventionner leur agriculture. La FAO estime à plus de 40 milliards de dollars US le montant des subventions agricoles aux USA en 2004 et à 130 milliards de dollars en Europe la même année. Les USA ont octroyé à leurs 25 000 agriculteurs de coton, 3,9 milliards de dollars US en 2002/2003 soit une fois et demie le PNB du Mali<sup>3</sup>.

### **3.2.6. L'émergence de nouveaux acteurs au Sud**

Les différents acteurs au niveau du territoire impliqués dans des actions économiques concertés de développement local sont de facto interpellés au niveau du Sud. Les organes

---

<sup>3</sup> EM du 13 septembre 2006

## **La coopération économique décentralisée rapproche-t-elle les territoires au Nord et au Sud. ?**

déconcentrés de l'Etat sont de facto partie-prenantes : les différentes directions locales des ministères de l'action économiques : les directions de l'industrie et du commerce, les directions de l'agriculture et de l'artisanat. En Algérie, par exemple, l'action des directions de l'industrie étant jugés peu compétentes et peu outillées, a créé des Agences locale de l'ANDPME (l'Agence Nationale du Développement des PME). L'Etat, comme principal acteur du développement avec une meilleure gouvernance et ouvert aux aspirations démocratiques. L'émergence des acteurs économiques de la société civile (jeunes et femmes entrepreneurs) sur de nouveau terrains sont également un fait notable.

On peut citer également les besoins rapidement changeants de franges complètes de populations et notamment des jeunes (la majorité) que les moyens de communication mettent rapidement en contact des modes de production , de consommation et modes d'expression des pays du Nord et qui sous l'effet combiné des médiats lourds (télévision) et des TIC (internet notamment) voient l'émergence de nouveaux besoins et des attentes que les décideurs locaux sont loin de satisfaire par les moyens conventionnels dont ils disposent.

### **4. QUE DEVIENT LA COOPERATION ECONOMIQUE DECENTRALISEE TRADITIONNELLE.**

La coopération économique décentralisée qui devra désormais prendre le nom de l'Action Internationale des Collectivités territoriales (AICT) se justifie dans la conjonction de deux approches : celle du développement durable et du développement économique et celle de la solidarité. Sa signification ne fait cependant pas l'unanimité. Elle est sujette à plusieurs interprétations.

Elle est vue par certains comme l'un des derniers avatars de la pensée néocoloniale, qui permettrait aux collectivités d'ouvrir des débouchés à leurs entreprises tout se parant du voile mélioratif de l'aide au développement. Selon certains arguments, l'instrumentation de la coopération décentralisée au service de relations strictement marchandes ne répondrait vraisemblablement pas aux logiques de solidarité et d'intérêt mutuel qui fondent l'action extérieure des collectivités territoriales (Joyeux 2011).

Pour d'autres, il ne s'agit pas de faire du business 'as usual' mais de bâtir et d'entretenir des réseaux de coopération économique entre des territoires ayant une histoire et un avenir commun. Elle concerne la mise en place de dynamiques nouvelles entre territoires, clusters, entreprises et la constitution de réseaux basés sur la *confiance* et la *réciprocité*. Il s'agit de trouver des modes de faire permettant de créer des territoires à croissance partagées où l'on se respecte mais où l'on est dans le

business<sup>4</sup>. Cette double approche d'intégration semble être beaucoup plus pragmatique que le résultat d'une réflexion approfondie. Elle ne refuse ni l'aide au développement, ni la promotion économique mais, en jouant sur les deux plans, se trouve un modèle de coopération dit gagnant-gagnant (intérêts réciproques). « *On ne doit pas faire preuve de solidarité et d'aide avec ces pays : ils doivent se prendre en main, avec nous.* » (Lianes Coopération 2011). Quand on parle de coopération économique, on ne parle pas d'échanges économiques froids, de concurrence. On veut une relation partenariale. La coopération économique n'oblitére par la légitimité des territoires à rester présents dans d'autres domaines comme la culture, l'aménagement du territoire ou le renforcement institutionnel. Il existe aujourd'hui en France environ 4000 coopérations décentralisées, réparties dans 150 pays. Cette coopération est en train de passer de la solidarité à une dimension économique plus marquée (Lianes Coopération 2011). De ce fait, la coopération décentralisée est en train de devenir peu à peu un vecteur de développement durable (Levy 2011).

La coopération économique décentralisée plus équilibrée entre les partenaires semble reposer sur un certain nombre de postulats qu'il est bon de rappeler :

- Relations égalitaires partagées et se défaire définitivement de la subordination
- Créer de la richesse ici et du développement là-bas : coproduire du développement
- Créer le développement économique dans l'ensemble des territoires
- Travailler de territoire à territoire
- Changer de paradigme selon le principe « trade not aid » que nous transcrivons dans notre analyse de « co-investment and not aid »

Cependant, Selon certains arguments, l'instrumentation de la coopération décentralisée au service de relations strictement marchandes ne répondrait vraisemblablement pas aux logiques de solidarité et d'intérêt mutuel qui fondent l'action extérieure des collectivités territoriales (Joyeux 2011). Au Liban par exemple, Fair Trade Liban (FTL) est le premier acteur de commerce équitable. Il vise à fédérer l'ensemble des acteurs intéressés et accompagne les producteurs dans la diversification ainsi que dans un travail de sensibilisation auprès des consommateurs libanais. Les retombées se mesurent sur différents axes, aux plans tout à la fois qualitatif (lutte contre l'exode rural, création d'emplois, lutte contre la désertification, remise en culture de terres abandonnées, valorisation de savoir-faire traditionnels adaptés au marché européen) et quantitatif (accroissement des revenus jusqu'à 350 \$ mensuels, 50 produits référencés, chiffre d'affaires de 600 000 \$ sur les cinq années cumulées et malgré un coup de frein ces derniers (Berger 2011).

---

<sup>4</sup> Déclaration de Pierre de Saintignon, 2012

## **La coopération économique décentralisée rapproche-t-elle les territoires au Nord et au Sud. ?**

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent se positionner en amont de la démarche des entreprises, en vertu de leurs compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. Ils peuvent par exemple œuvrer pour la mise en place d'un environnement propice au développement économique du territoire intercommunal, ou encore accompagner les relations entre les opérateurs économiques (Joyeux 2011).

Des partenariats entre collectivités territoriales peuvent faciliter des partenariats industriels, notamment lorsque les élus intègrent de manière systématique les acteurs économiques dans leurs délégations. On notera que des coopérations touchant les universités, les autres établissements d'enseignement supérieur et le monde de la recherche permettent des partenariats innovants, des "parrainages", qui facilitent l'échange des savoirs et la circulation des cerveaux, sans que celle-ci ne soit une perte de substance unilatérale pour les pays en développement.

Les moyens limités des pays du Sud en matière de Science et technologie aussi bien du point de vue financier, matériel et humain signifient qu'une coopération conséquente et notamment en provenance de l'Europe est nécessaire. A titre d'illustration, cette coopération se concrétise partiellement par le programme de « mise à niveau » des capacités des PME qui a commencé à être appliqué dans tous les pays du Maghreb. L'objectif est d'amener l'industrie locale au niveau européen pour leur permettre de faire face à la concurrence sur le marché mondial d'une manière efficace. Cela nécessite la mobilisation à la fois des territoires mais également celle des entreprises et toutes les autres partie-prenantes. Les centres de recherche, les universités, les incubateurs et pépinières et les institutions de financement de la recherche.

Parmi les nouveaux acteurs de la CED, l'université n'est pas en reste et doit jouer pleinement son rôle et notamment :

- Participer à éclairer l'action publique locale pour bâtir et entretenir des réseaux de coopération économique entre des territoires du Nord et du Sud (par les études , les échanges inter-universitaires)
- Participer à la mise en place de dynamiques nouvelles entre territoires, comme clusters, projets de R&D entre entreprises,
- Utiliser les réseaux académiques existant basés sur la confiance et la réciprocité: le monde académique donne une légitimation de la CED
- Participer par la mise en place de stratégies partagées qui rassemblent tous les acteurs de l'économie (entreprises, organismes de recherche, financeurs, partenaires sociaux, etc.)
- Assurer le continuum de la recherche de marché, en passant par la formation, l'orientation et l'emploi.

## 5. Conclusion : Quelques pistes de réflexions pour l'AICT

Les derniers développements consacrent d'une manière irréfutable le nouveau rôle économique de la l'AICL au Sud.

Il s'agit de plus en plus d'accompagner des associations d'aide et de promotion de la PME, pour conseiller, orienté et d'aider à former des producteurs/entrepreneurs souvent peu aguerris à des mécanismes de marché dans un contexte d'ouverture. Il s'agit également d'encourager les Micro-crédits mais également les crédits au niveau du système bancaire sous le poids de lourdes procédures, mais aussi accompagner les projets innovants, les start-ups et les « jeunes pousses » d'un territoire : les municipalités productives sont un exemple de la latitude pour œuvre dans ce sens.

Cependant de nombreux enjeux sont soulevés : comment concevoir une coopération économique pleinement inséré dans le nouveau paradigme de l'économie de la connaissance. Par ailleurs comment concevoir de nouvelles capacités de transfert des programmes aux partenaires du Sud ? Enfin quel rôle doit jouer les institutions de la connaissance dans ce processus ? Enfin quelles frontières tracer entre la coopération économique décentralisée et le monde du business dans le sens conventionnel du terme ?

Ce travail préliminaire est de nature exploratoire : il est plus destiné à ouvrir des pistes de réflexion que d'apporter des réponses. Les futurs travaux de recherche que nous nous prévoyons contribuerons à affiner nos réflexions .

## 6. Références bibliographiques.

Amin, S. (1971) *L'Afrique de l'Ouest Bloquée : L'économie politique de la colonisation 1880-1970* » Editions de Minuit, Paris

Arricod (2016) « Coopération internationale : s'allier pour mieux résister » <https://www.lagazettedescommunes.com/462621/cooperation-internationale-sallier-pour-mieux-resister/>

Bellon, B. & Plunket, B. A. (1998) « Organisation de la recherche par les entreprises multinationales : quelle place pour les PVD » in A. Djeflat, R. Zghal et M. Abbou « *L'Innovation au Maghreb : enjeux et perspectives* » Ed. Ibn Khaldoun , Tlemcen, Algérie

Berger, B. (2011) Fair Trade Liban , <http://www.lecommercedulevant.com/node/22866>

## **La coopération économique décentralisée rapproche-t-elle les territoires au Nord et au Sud. ?**

Cardoso, F.H. et Faletto, E. (1979) *Dépendance et développement en Amérique latine*, Revue Tiers Monde,

Djeflat, A. (2006) « La coopération décentralisée face aux besoins changeants des pays du Sud » in

B. Gallet, A. Bekkouche et Villard Y. (2006) « *La coopération décentralisée change-t-elle de sens ?* » in B. Gallet, A. Bekkouche et Villard Y. « *La coopération décentralisée change-t-elle de sens ?* » collection référence, Citées Unies France, pp.104-125

Fichet, J.L. et Mazars, S. (2013) Les collectivités territoriales et le développement économique : vers une nouvelle étape ? <http://www.senat.fr/rap/r12-372/r12-3722.html>

Fiouane, L. (2011) « Les OMD et les collectivités territoriales : le cas du Conseil Général du Nord » Mémoire de Master IPC, Université de Lille1,

Gleizal, J.J. et Stephan, V. (2006), Entre théorie et pratique, le moment actuel de l'action internationale des collectivités locales : l'exemple de la maison internationale de Grenoble » in B. Gallet, A. Bekkouche et Villard Y. « *La coopération décentralisée change-t-elle de sens ?* » collection référence, Citées Unies France, pp.126-134

Joignaux, G. et Thomas, B., (1991) “ Polarisation et milieux innovateur au service d'une approche des régions de tradition industrielle ”, 2<sup>èmes</sup> Journées de l'IFRESI, 24 & 25 janvier, Lille, pp. 164-174.

Joyeux, G. (2011) La dimension économique du développement Durable dans la coopération décentralisée : Quelles synergies ? Mémoire de MBA Management du développement durable, I.S.G Paris.

Kirat, T., (1993)“ Innovation technologique et apprentissage organisationnel : institutions et proximité dans la dynamique des systèmes d'innovation territorialisés ”, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 547-563.

Krugman P. 1998. *The Role of Geography in Development*, Paper prepared for the Annual World Bank Conference on Development Economics, Washington, D.C., April 20-21. DOI : [10.1177/016001799761012307](https://doi.org/10.1177/016001799761012307)

Lainiel, A. (2013) « Rapport sur l'action extérieures des collectivités territoriales : nouvelles approches et nouvelles ambitions » Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Leclerc-Olive 2013 Qu'a « fait » la notion de société civile ? Quelques réflexions suggérées par la crise malienne » Cahiers Sens Public ,N°15-16 ? pp. 107-126

Lecoq, B., (1995) “ Des formes locales d’organisation productive aux dynamiques industrielles localisées : bilan et perspectives ”, in A. RALLET & A. TORRE (eds.), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, 1995.

Levy (2011). — coords, 2011b, « Quelle ville durable », *Espaces et Sociétés*, 147, pp. 7-153.

Lianes Coopération (2011) Guide pratique de la coopération économique à l’international, [http://lianescooperation.org/IMG/pdf/Guide\\_36P\\_cooperation\\_economique.pdf](http://lianescooperation.org/IMG/pdf/Guide_36P_cooperation_economique.pdf)

Marshall, A., (1891) “Principles of Economics” MacMillan, London

Perrat, J., (1993) “ Innovation, territoire et nouvelles formes de régulation : de la proximité à l’externalité ”, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 509-525.

Perroux, F. (1955) Note sur la notion de "pôle de croissance" *Economie Appliquée* Vol 8n°1/2, pp. 307-320

Laiguel, A. (2013) « Rapport sur l’action extérieure des collectivités territoriales françaises » Ministère des Affaires Etrangères, 87 pages  
[https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/RAPPORT\\_LAIGNEL\\_23janvier2013\\_cle8aa675.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/RAPPORT_LAIGNEL_23janvier2013_cle8aa675.pdf)

Roca, J.P. (2006) « La coopération décentralisée, ancienne « nouvelle venue » dans un monde qui change » in B. Gallet, A. Bekkouche et Villard Y. « *La coopération décentralisée change-t-elle de sens ?* » collection référence, Citées Unies France, pp.142-149

Rostow (w.w.) (1965) - *Les étapes de la croissance économique* Traduit de l'américain par M.-J Du Rouret.. In: *Revue économique*, volume 16, n°4 . pp. 629-630.

Williamson, J. (1990), “What Washington Means by Policy Reform,” in *Latin American Adjustment: How Much Has Happened?* edited by J. Williamson (Washington: Institute for International Economics).